

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

#### **Délibération n° 2019-03-01 du 14 mars 2019 portant approbation du compte financier 2018 et affectation du résultat 2018**

NOR : SSAX1930120X

Le comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,  
Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, et notamment ses articles 2, 3, 12 et 18;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le compte financier 2018 présenté par l'agent comptable du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique;

Vu le rapport du commissaire aux comptes présenté en séance le 14 mars 2019;

Après en avoir délibéré,

Décide:

1. D'approuver le compte financier 2018 présenté par l'agent comptable du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

2. D'approuver le résultat de fonctionnement déficitaire de l'exercice 2018 arrêté à la somme de - 30 603 380,99 € et de l'affecter au compte 106821 « Réserves facultatives-établissement », ce qui portera son montant à 74 162 737,01 €.

3. D'approuver le résultat budgétaire déficitaire de l'exercice 2018 arrêté à la somme de - 24 725 403,06 € et le tableau d'équilibre financier arrêté à la somme de -24 964 212,74 €.

4. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du FIPHFP et de sa publication au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2019-03-01 du 14 mars 2019 portant approbation du compte financier 2018 et affectation du résultat 2018.

Nombre de présents au moment de la délibération: 15.

Votants: 16 (15 + 1 pouvoir).

Abstentions: 0.

Nombre de voix « Pour »: 16.

Nombre de voix « Contre »: 0.

La délibération est adoptée.

Fait le 14 mars 2019.

*Le président,*  
DOMINIQUE PERRIOT

*Le directeur,*  
MARC DESJARDINS